

CONDITIONS FINANCIERES

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Financières en date du 31 mai 2022



Région Centre-Val de Loire

Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) : 969500BXJTLB1MUUHB20

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de 1.500.000.000 d'euros

Emission de titres d'un montant de 20.000.000 euros portant intérêt à taux fixe de 2.162% et venant à échéance le 2 juin 2043

SOUCHE No : 2022-8

TRANCHE No : 1

Prix d'Emission : 100%

CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

PARTIE A

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les Titres) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 12 octobre 2021 et le 1^{er} supplément du 21 décembre 2021 relatifs au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 1.500.000.000 d'euros, qui constitue ensemble un document d'information (le Document d'Information).

Les Conditions Financières doivent être lues conjointement avec le Document d'Information. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.centre-valde Loire.fr/comprendre/region-mode-emploi/annonces-legales-obligatoires/programme-demission-de-titres-de>).

1. **Émetteur :** Région Centre-Val de Loire
2. (a) **Souche :** 2022-8
(b) **Tranche :** 1
(c) **Date à laquelle les Titres deviennent assimilables :** Sans objet
3. **Devise Prévue :** Euro (EUR)
4. **Montant Nominal Total :** EUR 20.000.000
(a) **Souche :** EUR 20.000.000
(b) **Tranche :** EUR 20.000.000
5. **Prix d'émission :** 100% du Montant Nominal Total de la Tranche
6. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :** EUR 100.000
7. (a) **Date d'Emission :** 2 juin 2022
(b) **Date de Début de Période d'Intérêts :** Date d'Emission
8. **Date d'Echéance :** 2 juin 2043
9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 2,162% par an

10. **Base de remboursement :** Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur Montant Nominal Total.
11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans objet
12. **Options de remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires :** Sans objet
13. (a) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (b) **Date d'autorisation de l'émission des Titres :** Délibération du Conseil Régional de l'Émetteur n°21.02.03 en date du 2 juillet 2021
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (a) **Taux d'Intérêt :** 2,162% par an payable annuellement à échéance
- (b) **Date(s) de Paiement du Coupon :** 2 juin de chaque année, non ajusté
- (c) **Montant(s) de Coupon Fixe :** EUR 2.162 pour EUR 100.000 de Valeur Nominale Indiquée
- (d) **Montant(s) de Coupon Brisé :** Sans objet
- (e) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4.1) :** Exact/Exact ICMA
- (f) **Date(s) de Détermination (Article 4.1) :** 2 juin de chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet

17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans objet
19. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet
20. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** EUR 100.000 par Titre de Valeur Nominale Indiquée de EUR 100.000
21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé :**
- (a) **Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5.6), pour illégalité (article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) :** Conformément aux Modalités
 - (b) **Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5.6) :** Oui

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) **Forme des Titres Dématérialisés :** Titres Dématérialisés au porteur
 - (b) **Établissement Mandataire :** Sans objet
 - (c) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) (Article 6.7) :** Sans objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Sans objet
26. **Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :** Sans objet
27. **Stipulations relatives à la consolidation :** Sans objet

28. Masse (Article 10) :

Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, celui-ci exercera la totalité des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités des Titres. L'Émetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique en cette qualité et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé par l'Émetteur dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

29. Autres informations :

Sans objet

RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Nicolas Gonthier, Directeur des Finances de la Région Centre-Val de Loire

Dûment autorisé



PARTIE B

AUTRES INFORMATIONS

1. FACTEURS DE RISQUE

Sans objet

2. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

(i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter de la Date d'Emission a été faite.

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : EUR 14.000 hors taxes

3. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings Ireland Limited (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Conversion en euros : Sans objet

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

5. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Estimation des produits nets : EUR 19.960.000

6. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 2,162% par an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

7. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :

Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :

Réglementation S *Compliance Category 1* ; (Les Règles *TEFRA* ne sont pas applicables aux Titres *Dématérialisés*)

8. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

- (a) Code ISIN : FR001400AQK4
- (b) Code commun : 248768347
- (c) Dépositaire(s) :
- (i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
 - (ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non
- (d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans objet
- (e) Livraison : Livraison contre paiement
- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : CACEIS CORPORATE TRUST, 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9, France
- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans objet

